

Rapport - Conseil du 18/11/2019**Objet** : Proposition de motion.Motion visant à l'élaboration d'un Plan d'Action contre le racisme à la Ville de Bruxelles.  
-----

Le Conseil communal considérant :

- Que la ville élabore et met en place des plans de lutte contre les discriminations ciblées par thème (égalité entre les hommes et les femmes, personnes handicapées, problématique de genre, etc.) en abordant l'intersectorialité ;
- Que la discrimination raciale est une réalité reconnue et étudiée aux niveaux académiques (ULB, VUB, UCL, KUL, etc.), associatifs (MRAX, UNIA, etc.) et institutionnels (ACTIRIS, ONEM/RVA, Observatoire du Logement, Ministères, etc.) ;
- Que cette réalité se traduit par des différences statistiques significatives et des difficultés importantes pour les personnes discriminées tant sur le marché de l'emploi, que sur le marché locatif, que dans le domaine des biens et des services non marchand ;
- Que les études et les acteurs de terrain s'accordent pour dire que la majorité des victimes de discrimination ne déposent pas plainte ;
- Que la région de Bruxelles-Capitale a voté le 16 novembre 2017 une ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi ;
- Que des initiatives concrètes ont été développées au niveau national, notamment dans les villes de Liège, Gand et Anvers ;
- Que des initiatives similaires se multiplient au niveau international (p.e. les réseaux de guichets de plaintes hollandais) ;
- Qu'à ce jour, deux communes de la région bruxelloise ont rejoint la « Coalition européenne des villes contre le racisme » (ECCAR), un réseau échangeant des bonnes pratiques dans ce domaine au niveau Européen.

Le Conseil communal décide :

1. D'adhérer à la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme (ECCAR) ;
2. De mettre sur pied un groupe de travail visant à élaborer un Plan d'Action contre les discriminations raciales et culturelles :
  - a. Ce groupe de travail sera composé des chefs de groupes de tous les partis, des cabinets concernés, de représentants de la société civile, du secteur associatif, des ONG, du monde scientifique, des services de l'administration communale et de la police ainsi que de tout acteur local concerné (BRAVVO, BXL Participation, etc.). Il étudiera la possibilité de créer un système de signalement permettant une centralisation et/ou un relais des plaintes des citoyens ainsi que le recueil de statistiques. Si ce système est jugé pertinent, le Plan d'Action reprendra la mise en place et le suivi de l'option retenue comme l'un de ses objectifs ;
  - b. Concernant les plaintes vis-à-vis de l'administration et de la police, en fonction de l'analyse de celles-ci, la Ville établira un dispositif particulier pour y remédier, notamment en terme de prévention et de formation ;
  - c. Le Plan visera également à mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation de la population et du personnel communal (incluant CPAS, police, etc.) ;
  - d. Enfin, un système d'évaluation biannuel de ce Plan d'Action sera fixé en accord avec les acteurs locaux et les représentants communaux sur base d'objectifs et d'indicateurs clairs.

- (s) Mohamed Ouriaghli, Conseiller communal, Chef de Groupe PS  
(s) Lotte Stoops, Conseillère communale, au nom du groupe Ecolo-Groen,  
(s) Marie Nagy, Conseillère communale, Cheffe de Groupe DéFI,  
(s) Didier Wauters, Conseiller communal, Chef de groupe et Bianca Debaets, Conseillère communale, au nom du groupe CDH-CD&V  
(s) Zahour Loulaji, Conseillère communale, Indépendante.



Annexes :

